



## RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE 2024

### L'ACCUEIL DES TRAVAILLEUR·EUSES DU SEXE AU SEIN DE LA COOPÉRATIVE SMART

#### CONTEXTE:

L'administration déléguée de la coopérative Smart a saisi le comité d'éthique pour un avis concernant l'accueil du travail du sexe comme activité au sein de l'organisation, et ce, à la lumière de la législation belge qui permet d'occuper des travailleurs et travailleuses du sexe sous contrat de travail à partir du 1er décembre 2024. Suite à ce changement législatif, Smart a été sollicitée par des associations et mène une réflexion sur l'accueil de cette activité. L'avis du comité d'éthique est sollicité pour nourrir cette réflexion, qui sera soumise au conseil d'administration de la coopérative. Dans cette demande, issue d'une volonté d'adopter une démarche réfléchie, le comité identifie les valeurs portées par Smart d'innovation et d'autonomie.

Le rôle de Smart serait limité à ses responsabilités d'employeur, ce qui permettra aux travailleur·euses du sexe de travailler dans un cadre légal et de bénéficier de droits sociaux. Cette démarche soulève néanmoins des enjeux éthiques, sociaux, symboliques et pratiques nécessitant une analyse approfondie.

#### DEBATS:

##### 1. Droits et dignité des travailleurs du sexe

Le comité salue la démarche progressiste de Smart visant à garantir aux travailleur·euses du sexe une protection sociale et un statut légal. En ce sens, il est essentiel que:

- les conseiller·es et autres services impliqués dans l'accompagnement des travailleur·euses du sexe soient formé·es et volontaires, afin de travailler sans préjugés et dans le respect de la dignité des personnes.
- les termes utilisés dans la rédaction des contrats, la désignation des personnes, les annuaires, etc., ne soient pas stigmatisants et correspondent aux préférences individuelles pour éviter que ces termes ne restent associés à la personne lors de ses futures démarches administratives, et ce, afin de prévenir toute discrimination ou préjugé potentiel.

- Les associations spécialisées, comme UTSOPI, demeurent des actrices centrales et des partenaires incontournables de Smart pour éviter toute méconnaissance des réalités du terrain et garantir une expertise adaptée.
2. **Cadre éthique et réglementaire**

Le cadre légal étant encore en évolution, il est nécessaire que Smart suive de près les modifications législatives et fournisse aux travailleur·euses du sexe et à ses conseillers et autres services impliqués dans l'accompagnement des travailleur·euses du sexe une information claire et accessible. Dans ce cadre, il sera nécessaire d'établir une collaboration avec des assureurs respectables qui connaissent les spécificités de cette activité.
  3. **Impact sur la communauté et l'image de Smart**

Le comité reconnaît que l'intégration des travailleur·euses du sexe pourrait polariser les perceptions au sein de la communauté de Smart, influencée par des représentations sociales et symboliques divergentes. Une communication bien préparée est indispensable:

    - En interne, pour informer les équipes et garantir une cohésion autour des valeurs de Smart.
    - Dans le souci d'éviter de stigmatiser une profession, le comité d'éthique déconseille de faire la publicité externe de cette nouvelle mesure. Cependant, il recommande la préparation d'une réponse aux éventuelles critiques, en expliquant les raisons de cette évolution et en mettant en avant les valeurs progressistes de la coopérative.
  4. **Paradoxes éthiques et limites**

Le comité insiste sur la nécessité de naviguer avec pragmatisme, en évitant des positions morales tranchées ou paternalistes. Bien que la légalisation offre un cadre protecteur, elle ne saurait résoudre toutes les problématiques liées à l'exploitation ou à la précarité des travailleur·euses du sexe.

Le comité propose que Smart mette en place un espace de parole dédié pour permettre aux conseillers et services concernés et aux membres de partager leurs réflexions et de trouver collectivement des solutions face aux dilemmes rencontrés.

## RÉSUMÉ ET RECOMMANDATION:

Le comité d'éthique reçoit favorablement l'accueil des travailleur·euses du sexe au sein de la coopérative Smart, tout en soulignant les points suivants:

1. **Formation et accompagnement:** créer une cellule dédiée pour former les conseillers volontaires et services qui seront amenés à accompagner les activités du travail du sexe, en collaboration avec les associations spécialisées, afin de garantir un accueil respectueux et adapté et gérer les imprévus.
2. **Communication:**
  - Informer en priorité les membres de l'équipe support de manière claire et transparente et dialoguer, pour recueillir les craintes, les besoins, etc.



3. **Pragmatisme et limites:** Reconnaître que le rôle de Smart se limite à offrir un cadre légal et administratif aux travailleur.euse.s du sexe qui le souhaitent, sans prétendre résoudre les problématiques globales liées à leur activité.
4. **Suivi juridique et éthique:** Rester attentif aux évolutions législatives et aux retours des travailleur.euses du sexe et des conseillers pour ajuster les pratiques si nécessaire.
5. **Soutien aux valeurs:** agir dans le respect des valeurs fondamentales de Smart d'autonomie et d'innovation.

En conclusion, le comité salue l'administration déléguée pour son engagement à traiter ce sujet avec professionnalisme et respect, et encourage le conseil d'administration à adopter une approche réfléchie, inclusive et alignée avec les valeurs de la coopérative.